



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée nationale du souvenir des anciens combattants et victimes morts pour la France en Afrique du Nord

Question écrite n° 81511

Texte de la question

Mme Josette Pons souhaite attirer l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la situation que l'on a rencontrée dans les départements sur la question des cérémonies de souvenir et de recueillement de la guerre d'Algérie. Dans un certain nombre de communes, des municipalités ont refusé d'organiser une cérémonie pour la journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie fixée au 5 décembre. Au regard du taux d'absentéisme des représentants de l'État aux commémorations de l'année 2005, des anciens combattants d'Afrique du Nord se sont indignés légitimement face à ce comportement scandaleux. Aussi, elle lui demande quelles dispositions il compte prendre pour faire rapidement état de la position du Gouvernement à ses représentants, tant civils que militaires, pour que cette journée d'hommage soit effectivement célébrée dans toutes les communes de France.

Données clés

Auteur : [Mme Josette Pons](#)

Circonscription : Var (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81511

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2005, page 11714